

Chambre des communes

M. Deans: Madame le Président, j'ignorais que j'étais autorisé à répondre à des questions. Bien sûr que notre parti lui accorde son consentement.

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle au ministre son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Pinard: Étant donné que le consentement unanime est donné pour que le ministre des Finances (M. MacEachen) puisse faire cette déclaration à 4 heures, il est implicite, et c'est une conséquence logique, qu'il n'y aura pas d'heure des députés aujourd'hui.

[Traduction]

Mme le Président: La Chambre est-elle d'accord pour que le ministre des Finances dépose le document plus tard au cours de la journée et pour qu'il n'y ait pas d'heure réservée aux initiatives parlementaires?

Des voix: D'accord.

M. Nielsen: Sans doute est-il entendu, madame le Président, que nous allons procéder en l'occurrence comme s'il s'agissait d'une déclaration à l'appel des motions et que les deux partis d'opposition auront la possibilité de lui donner la réplique.

M. Deans: Madame le Président, je tiens simplement à m'assurer que la déclaration du ministre sera considérée comme une déclaration à l'appel des motions et que l'opposition aura le loisir de lui poser des questions.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, je peux confirmer immédiatement à la Chambre que le ministre des Finances n'utilisera pas toute l'heure mise à sa disposition, permettant ainsi aux députés de poser quelques questions, ce qui est laissé à leur discrétion, mais sûrement avant l'ajournement de 5 heures, les députés de l'opposition auront l'occasion de poser des questions.

* * *

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA DOTATION DES POSTES DE STÉNOGRAPHES DES DÉBATS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une affaire qui pourrait éventuellement nuire à tous les députés qui veulent s'acquitter de leurs responsabilités. Il s'agit d'une question administrative. Hier, on a annoncé aux sténographes du hansom anglais à la Chambre, et ce sans les avoir consultés au préalable, qu'un poste vacant au sein de leur effectif ne serait pas comblé. J'attire l'attention de...

Mme le Président: A l'ordre. Il s'agit d'une question administrative et j'en discuterai volontiers avec le député qui, je le sais, voulait me voir avant la période des questions. J'ai été prise par une série de réunions qui m'ont retenue jusqu'à la période des questions. C'est une simple question administrative. Je puis donner au député l'assurance que des consultations ont eu lieu et nous espérons que les décisions qui ont été prises ne nuiront pas aux services du hansom à la Chambre. Je discuterai volontiers de la question avec le député.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MALONE—LA CORRECTION D'UNE QUESTION DE M. NYSTROM

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si le représentant de Yorkton-Melville (M. Nystrom) voudrait profiter de l'occasion pour faire corriger le compte rendu. Je pense qu'il a induit la Chambre en erreur par inadvertance hier lorsqu'il a interrogé le ministre des Finances (M. MacEachen) au sujet de l'impôt relatif aux petites exploitations agricoles. En faisant une distinction entre les petites exploitations agricoles et les fermes d'élevage de bovins, il a laissé entendre que cela était superflu alors qu'il sait parfaitement...

Mme le Président: A l'ordre. Je suis désolée, mais il n'y a pas lieu d'invoquer le Règlement. C'est une question de discussion ou d'interprétation. Si le député veut modifier une déclaration qu'il a faite à la Chambre, il peut le faire lui-même. Les députés ne sont pas habilités à demander à leurs collègues de corriger leurs déclarations.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

PRÉSENTATION DU 7^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, à titre de président du sous-comité des corps de réserve des Forces armées et au nom du président du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, j'ai l'honneur et le grand privilège de présenter ce que je tiens pour être le premier rapport sur les corps de réserve, soit le septième rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]